

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du lundi 24 février 2020

Le jeudi 13 février 2020, convocation du Conseil Municipal est adressée à chaque conseiller pour se réunir en session ordinaire le lundi 24 février 2020 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI, maire, pour délibérer sur :

ORDRE DU JOUR

I -DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

II -APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019

III – DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

1 - Décision prise en vertu des pouvoirs délégués.

IV -PERSONNEL

2. Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2020 : suppression d'un emploi vacant et créations de postes.

3. Mise à jour du règlement de formation des agents communaux.

4. Autorisation de confier mandat au Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon dans le cadre de la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance garantissant la collectivité contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux.

V –FINANCES

5. Adoption du compte administratif 2019 de la Commune.

6. Adoption du compte de gestion 2019 de la Commune.

7. Adoption du compte administratif 2019 du service de l'Eau.

8. Adoption du compte de gestion 2019 du service de l'Eau.

9. Engagement des dépenses anticipées au budget 2020 de la Commune.

10. Engagement des dépenses anticipées au budget 2020 de l'Eau.

11. Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du budget de la Commune et du budget de l'Eau.

12. Admission en non valeurs de créances au budget de l'Eau.

VI – URBANISME

13. Approbation de la convention de reversement de la taxe d'aménagement des ZAE (Zones d'Activités Economiques) à la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle).

14. Fixation du taux de la taxe d'aménagement sur les ZAE (Zones d'Activités Economiques).

15. Autorisation de procéder au déclassement d'une partie du domaine public du quai de la Brévenne.

VII – CULTURE

16. Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative au soutien de l'organisation de l'évènement « Conte entre Deux Nuits 2020 ».

VIII -ENFANCE JEUNESSE

17. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de partenariat avec la MJC.

18. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°4 à la convention enfance 3-12 ans Centre de Loisirs avec la MJC au titre de l'année 2020.

19. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°3 à la convention secteur jeunes 11-17 ans avec la MJC au titre de l'année 2020.

IX –POLITIQUE DE LA VILLE

20. Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative au diagnostic réalisé par la MJC en vue d'obtenir un agrément EVS (Espace de Vie Sociale).

X – QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS